

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C - 2023/47489]

7 SEPTEMBRE 2023. — Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (1)

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}. Assentiment est donné à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Art. 2. Le présent décret entre en vigueur le 28 août 2023.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 7 septembre 2023.

P.-Y. JEHOLET,

Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale

F. DAERDEN,

Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances
et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

B. LINARD,

Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes

F. BERTIEAUX,

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires,
de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles

C. DESIR,

Ministre de l'Éducation

—
Note

(1) *Session 2022-2023*

Documents du Parlement. — Projet de décret, n° 572-1. — Rapport de commission, n° 572-2. — Texte adopté en séance plénière, n° 572-3

Compte rendu intégral. — Discussion et adoption. — Séance du 7 septembre 2023.